



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 14 Octobre 2014

Date de la convocation 06 Octobre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BÉNARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRÉ Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.SANMARTIN Bernard, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MALLET Denis à M.LACROIX Jean-Claude, M.SEGURA René à M.REVEL Claude, Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth, M.BLANQUER Alain à M.COSTE Bernard, M.BARDEAU Francis à M.BRUN Olivier, M.GASC Georges à M.JURQUET Henri, M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,</p>

Objet : Motion de soutien à la proposition de résolution du Parlement français pour la préservation des insectes pollinisateurs de l'environnement et de la santé.

Monsieur JURQUET informe les membres du conseil communautaire que les colonies d'abeilles fournissent grâce à la pollinisation un service indispensable pour la sécurité alimentaire, les rendements agricoles et la biodiversité : La valeur économique de la pollinisation a été estimée à 153 milliards d'euros par an. Or, une mortalité aigüe des colonies est constatée depuis plusieurs années. Elle a été évaluée récemment à 27,7 % en France par le programme européen Epilobee.

La filière apicole qui produisait 18 300 tonnes de miel en 2010 est également en danger : On constate un recul de la production de 28 % entre 2004 et 2010, un nombre de petits et de grands exploitants en baisse permanente avec plus de 4 500 d'entre eux qui cessent leur activité en France chaque année. Dans le même temps, les importations de miel ont augmenté de 50 % et dépassent 25 000 tonnes par an.

Une vaste campagne de communication nationale et régionale a été lancée. Elle a notamment donné lieu à un reportage de BFM Tv, le 6 août dernier, présentant le cas d'un apiculteur de Clermont l'Hérault pour illustrer la difficulté de la filière : « En 2014, les pertes sont évaluées à 60 %, avec une production régionale de miel de 15 000 tonnes au lieu de 40 000 en 2010. Un cri d'alarme et un SOS financier est lancé aux collectivités locales et à l'Etat. »

Une des causes principales à la mortalité des ruchers est due aux impacts négatifs des néonicotinoïdes (insecticides systémiques) sur les pollinisateurs. Les effets de ces molécules ne se limitent pas aux insectes pollinisateurs mais concernent tout un ensemble de composantes de notre environnement (oiseaux, macro invertébrés, etc.). Par ailleurs, l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) estime que ces molécules peuvent avoir une incidence sur le développement du système nerveux humain. Enfin, plusieurs rapports et publications font valoir que l'utilisation de ces molécules n'a pas permis une augmentation significative des rendements pour les agriculteurs.

Dans un règlement d'exécution n° 485/2013 du 24 mai 2013, la Commission européenne a restreint l'utilisation de trois insecticides néonicotinoïdes. La décision européenne a constitué un premier pas important dans la reconnaissance du rôle de ces molécules dans le déclin des pollinisateurs, constaté dans toute l'Europe et dans de nombreuses parties du monde.

Le 19 juin dernier, le Parlement a adopté une proposition de résolution pour la préservation des insectes pollinisateurs de l'environnement et de la santé. Cette proposition, signée par 173 parlementaires de toutes familles politiques, invite le gouvernement à agir auprès de l'Union européenne pour une interdiction de tous les néonicotinoïdes tant que les risques graves pour la santé humaine, animale et l'environnement ne seront pas écartés.

Monsieur JURQUET demande aux membres du conseil communautaire de délibérer en faveur d'une motion de soutien à la proposition de résolution du Parlement. (Cf. Pièce jointe).

Le conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur JURQUET, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPORTE son soutien à la proposition de résolution du Parlement français pour la préservation des insectes pollinisateurs de l'environnement et de la santé.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20141024-2014-10-14-13-DE
Date de télétransmission : 27/10/2014
Date de réception préfecture : 27/10/2014